

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 novembre 2007
Français
Original : anglais

**Lettres identiques datées du 2 novembre 2007,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République islamique d'Iran auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à dire que la République islamique d'Iran rejette catégoriquement les allégations non fondées qui ont été émises à son égard et dont le Secrétaire général s'est fait l'écho dans son rapport le plus récent sur l'application de la résolution 1559 (2004), publié sous la cote S/2007/629, et souligne qu'elle n'a jamais fourni d'appui militaire ni d'aide pour l'entraînement au Front populaire pour la libération de la Palestine-Commandement général. La position de l'Iran en faveur de la stabilité et la sécurité du Liban est inébranlable et sans équivoque et le demeurera, et l'Iran continuera d'être opposé à toute tension ou instabilité dans ce pays. Ainsi, dès que les violences ont éclaté dans le camp de réfugiés de Nahr al-Bared, la République islamique d'Iran les a condamnées, les jugeant inacceptables et dangereuses. Nous considérons que seuls ceux qui sont hostiles à l'indépendance et à la stabilité du Liban, au premier rang desquels le régime sioniste, pourraient tirer avantage de la violence et du chaos dans ce pays.

Les allégations en question, qui proviennent de sources israéliennes, sont l'illustration la plus récente des manœuvres orchestrées par le régime israélien pour détourner l'attention de la communauté internationale de ses politiques et pratiques illicites et agressives vis-à-vis du Liban et d'autres dans la région, en particulier le peuple palestinien sans défense.

Nous considérons que les rapports du Secrétaire général, notamment ceux qui traitent des grandes questions ayant trait à la paix et à la sécurité, devraient être dépourvus de parti pris, s'en tenir aux faits et reposer sur des éléments concrets. Le Secrétaire général devrait donc exercer la plus grande vigilance quant au contenu de ces rapports pour éviter qu'ils ne soient utilisés comme instrument de diffusion d'allégations fallacieuses, non fondées et partiales fabriquées par le régime israélien pour nuire à d'autres.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité. Je fais également tenir une lettre identique au Secrétaire général de l'ONU.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammad **Khazaee**
